



BULLY
RHÔNE

Délibération du
Conseil Municipal du 09 Avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation : 04/04/2024

Secrétaire de séance : Séverine PERRUQUON

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt- heures et trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CHOULET Sébastien, CLAIRET Aline (arrivée 20h35), DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves PERRUQUON Séverine, PONCET Éric

DEL 2024-04-13 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'éducation nationale.

Rapporteur : Karine MATHIEU

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons l'ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

L'école Publique des Pierres Dorées a présenté son projet de création d'une salle expérimental de Repli ayant pour but de pouvoir l'utiliser pour les enfants ayant besoin d'une autre méthode d'apprentissage, avec une gestion des émotions différenciée. Cet espace sera composé de table numérique, de banquette, de tapis sensoriels, de Tipi, d'ensemble mobilier ergonomique réglable et de matériel permettant d'aménager pour chacun les espaces d'apprentissages (isoloir pour table, casque anti-bruit, timer visuel...). Le Projet se déroulera sur deux années scolaires à compter de la rentrée de septembre 2024. L'état prend en charge la totalité de l'acquisition du matériel à savoir 15 800 €.

Excusés :

Madame Annick BRUN-PEYNAUD pouvoir à Séverine PERRUQUON

Monsieur Ludovic BOURBON pouvoir à Jean-François CHEVALIER

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

Monsieur Pierre-Alexis NICOLAS

Le versement de la subvention sera réalisé également sur deux années et correspondra à 7 900 € par année en fonction des dépenses réelles faites par la commune.

Entendu l'exposé, il est demandé au conseil municipal :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, 17 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

APPROUVE la convention de financement annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à cette dernière.

Pour extrait certifié conforme,
Le 10 avril 2024 A Bully
Le Maire,
Charles-Henri BERNARD



La secrétaire de séance
Séverine PERRUQUON